



DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

Montrouge, le 28 Mai 2019

Nos Réf. : CODEP-DTS-2019-022810

PERKIN ELMER NV
IMPERIASTRAAT, 8
BE - 1930 ZAVENIEM
BELGIQUE

Objet : Suite d'une inspection de la radioprotection Dossier G002005 (autorisation CODEP-DTS-2015-017600) – N° INSNP-DTS-2019-0393
Thème : Fournisseur de sources radioactives

Réf. : Code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-19 et suivants
Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-30 et R. 1333-166

Madame,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en références, concernant le contrôle de la radioprotection, une inspection a eu lieu dans votre établissement de Zaventem (Belgique) le 17 mai 2019. Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Je vous rappelle que les demandes et observations relatives au respect du code de la santé publique relèvent de la responsabilité du titulaire de l'autorisation délivrée par l'ASN (dossier G002005).

Synthèse de l'inspection

Cette inspection avait pour but de vérifier la conformité de vos activités et de votre organisation par rapport aux exigences de la réglementation relative à la radioprotection et plus particulièrement par rapport à votre autorisation de distribuer en France des radionucléides en sources non scellées (dossier G002005).

Les inspectrices ont apprécié la transparence des échanges, la bonne organisation des activités de distribution de sources radioactives non scellées en France ainsi que la prise en compte de l'ensemble des demandes relevées lors de la précédente inspection. Elles ont toutefois noté un écart mineur donnant lieu à une demande de complément d'information reprise ci-dessous.

A. Demandes d'actions correctives

Néant

B. Compléments d'informations

➤ Evénements significatifs en radioprotection

Les inspectrices ont noté que la procédure décrivant les actions à mener par votre entreprise, en cas de survenue d'un événement significatif de radioprotection ou de transport, sur la base des guides ASN n°11 et n°31, était en cours de rédaction.

Demande B1 : Je vous demande de me transmettre cette procédure lorsqu'elle sera en vigueur.

Vous voudrez bien me faire part, **sous deux mois**, de vos remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjointe au directeur du transport et des sources

Signé par

Andrée DELRUE